

**SÉANCE ORDINAIRE
12 OCTOBRE 2012**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 12 octobre 2012, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	maire
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no: 2
Denis Tremblay	cons. au poste no: 3
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par madame Berthe Bélanger, mairesse.

Mot de bienvenue de la mairesse

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

514-10-2012

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

Mot de bienvenue de la mairesse

Adoption de l'ordre du jour

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 14 septembre 2012

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.3 Affaires juridiques

1.3.1 Petites créances

1.3.2 Dossier J. Vézina

1.4 Règlements municipaux

1.4.1 Code d'éthique et de déontologie des employés

1.5 Dates des assemblées et rencontres préparatoires 2013

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

2.3 Facture plomberie Bréboeuf

2.4 Politique de perception des taxes

2.5 Facture Moisson Laurentides

2.6 Arrérages de taxes

2.7 Budget « Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs »

2.8 Approbation des états financiers RITL

2.9 Approbation des dépenses reliées au congrès FQM

2.10 Fondation médicale - représentation municipale

3. Ressources humaines

**SÉANCE ORDINAIRE
12 OCTOBRE 2012**

3.1 Patinoire

- 3.1.1 Surveillants
- 3.1.2 Entretien

4. Ressources matérielles et immobilières

- 4.1 Travaux au Pavillon Bélair

5. Sécurité publique

- 5.1 Service des incendies
 - 5.1.1 Programme d'avertisseur de fumée

6. Réseau routier, transport

- 6.1 Vitesse chemin du Lac-Quenouille

7. Gestion du territoire et du milieu

- 7.1 PIIA
 - 7.1.1 Demande du 11 chemin Colibri
 - 7.1.2 Demande du 4115-58-7888, chemin Lepoul
- 7.2 Dérogation mineure
 - 7.2.1 Demande du 5 chemin d'Azur
 - 7.2.2 Demande du 4115-58-7888, chemin Lepoul
 - 7.2.3 Demande du 2036 chemin du Lac-Quenouille
- 7.3 Lac Quenouille
 - 7.3.1 Demandes comité Vision lac Quenouille
 - 7.3.2 Table de concertation du lac Quenouille
 - 7.3.2.1 Prochaine rencontre
- 7.4 Suivi sablière

8. Service à la collectivité

- 8.1 Sports et loisirs
 - 8.1.1 Activité « Cours de Zumba » du 13 octobre au 1^{er} décembre 2012
 - 8.1.2 Activité « Cours de stretching » du 28 septembre au 30 novembre 2012
 - 8.1.3 Activité « Cours de hip hop » du 13 octobre au 1^{er} décembre 2012
 - 8.1.4 Activité « Brunch gospel » du 25 novembre 2012
- 8.2 Sentiers pédestres - Laurentides en forme
- 8.3 Familles et aînés
 - 8.3.1 Comptoir alimentaire
 - 8.3.1.1 Reconnaissance de « Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs »
 - 8.3.1.2 Guignolée
- 8.4 Environnement
 - 8.4.1 Compte-rendu CCE du 25 septembre 2012
- 8.5 Culture
 - 8.5.1 Adhésion Tourisme Laurentides 2012-2013
 - 8.5.2 Rapport d'activité « Journée de la culture » du 29 septembre 2012
 - 8.5.3 Activité « Conte pour enfant » du 27 octobre 2012
 - 8.5.4 Activité « Discu-thé » du 14 novembre 2012
- 8.6 Embellissement
- 8.7 Bibliothèque

9. Période de questions

10. Levée de l'Assemblée

ADOPTÉE

1. Administration

1.1.1 Procès-verbal du 14 septembre 2012

SÉANCE ORDINAIRE
12 OCTOBRE 2012

515-10-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 14 septembre 2012 avec les modifications suivantes:

À la résolution numéro 461-09-2012, remplacer « D'autoriser la transmission de données à la MRC des Laurentides au coordonnateur en sécurité incendie à accéder au DSI-2003 et aux autres statistiques » par « D'autoriser la transmission de données à la MRC des Laurentides permettant au coordonnateur en sécurité incendie à accéder au DSI-2003 et autres statistiques »

À la résolution numéro 469-09-2012 remplacer « aura lieu » par « auront lieu ».

ADOPTÉE

1.2 Communication
1.2.1 Correspondance

Aucun sujet sous cette rubrique.

1.3 Affaires juridiques
1.3.1 Petites créances

516-10-2012

CONSIDÉRANT la résolution 71-02-2011 proposant un règlement pour un montant de 1 000 \$ à madame Andréanne McCarthy suite à la décision de la Municipalité de mettre fin au contrat d'aménagement du parc municipal;

CONSIDÉRANT la requête de madame Andréanne McCarthy à la Cour du Québec, division des petites créances ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Sylvain Michaudville, directeur général, à titre de représentant de la Municipalité afin de participer à une médiation pour convenir d'une transaction ou le cas échéant, de représenter la Municipalité de Val-des-Lacs à la Cour du Québec, division des petites créances dans cette affaire.

ADOPTÉE

1.3.2 Dossier J. Vézina

517-10-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier, conseiller émettant sa dissidence, que la Mutuelle des municipalités du Québec présente une offre de proposition de règlement dans la cause de Jacques Vézina et Japidopage inc. contre la Municipalité de Val-des-Lacs.

La proposition à être acceptée devra être sujette à une quittance complète, finale et définitive pour le bénéfice de la Municipalité et ses employés.

Toute entente devra contenir une clause à l'effet qu'il n'y a aucune admission de responsabilité de quelque nature que ce soit de la part de la Municipalité de Val-des-Lacs ou de ses employés.

**SÉANCE ORDINAIRE
12 OCTOBRE 2012**

Madame Berthe Bélanger, mairesse, étant autorisée à signer tous les documents pour réaliser la présente.

ADOPTÉE

1.4 Règlement municipaux

1.4.1 Code d'éthique et de déontologie des employés

Avis de motion

Avis de motion est déposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, qu'un projet de règlement sera déposé concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Val-des-Lacs.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur remise du projet de règlement lors de la présente assemblée.

518-10-2012

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le projet de règlement 430-12 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Val-des-Lacs.

ADOPTÉE

1.5 Dates des assemblées et des rencontres préparatoires 2013

519-10-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des rencontres du conseil pour l'année 2013 suivant:

CALENDRIER DES RENCONTRES 2013	
RENCONTRE PRÉPARATOIRE	ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
Lundi le 14 janvier	Vendredi le 18 janvier
Lundi le 4 février	Vendredi le 15 février
Mercredi le 27 février	Vendredi le 8 mars
Mercredi le 3 avril	Vendredi le 12 avril
Mercredi le 1 ^{er} mai	Vendredi le 10 mai
Mercredi le 5 juin	Vendredi le 14 juin
Mercredi le 3 juillet	Vendredi le 12 juillet
Mercredi le 31 juillet	Vendredi le 9 août
Mercredi le 4 septembre	Vendredi le 13 septembre
	Vendredi le 15 novembre
	Vendredi le 13 décembre

ADOPTÉE

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

520-10-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à

**SÉANCE ORDINAIRE
12 OCTOBRE 2012**

l'unanimité de ratifier l'émission des chèques n°4644 à n°4731, pour un montant total de 195 948.37 \$.

Paiements par internet pour un montant de 22 967.88 \$ pour un grand total de déboursés de 218 916.25 \$.

ADOPTÉE

2.2. Rapport des salaires

521-10-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires pour le mois de septembre pour un montant de 38 346.27 \$.

ADOPTÉE

2.3 Facture plomberie Bréboeuf

522-10-2012

CONSIDÉRANT la résolution 229-05-2012 concernant l'installation de deux cuves ainsi que d'une douche dans la caserne au montant maximal de 2 250 \$ par l'entreprise Plomberie Bréboeuf;

CONSIDÉRANT l'augmentation du montant de la facture dû à la main-d'œuvre et aux pièces au montant de 676.74\$;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier le paiement de la facture au montant de 3 373.93\$ à l'entreprise Plomberie Bréboeuf.

ADOPTÉE

2.4 Politique de perception des taxes

523-10-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'approuver la politique de perception des taxes ADM-TAXES-12-01.

ADOPTÉE

2.5 Facture Moisson Laurentides

Cette rubrique est retirée.

2.6 Arrérages de taxes

524-10-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de mandater Me Rino Soucy, de la firme Dunton Rainville, avocats afin de percevoir les taxes à recevoir visées par la liste annexée aux présentes.

Me Rino Soucy est autorisé à intenter les recours judiciaires nécessaires afin de récupérer les arrérages.

**SÉANCE ORDINAIRE
12 OCTOBRE 2012**

ADOPTÉE

2.7 Budget « Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs »

Cette rubrique est retirée.

2.8 Approbation des états financiers RITL

525-10-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'approuver les prévisions budgétaires 2013 de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs pour un budget de 632 400 \$.

ADOPTÉE

2.9 Approbation des dépenses reliées au congrès FQM

526-10-2012

CONSIDÉRANT la résolution numéro 265-06-2012 permettant l'inscription de madame Berthe Bélanger, monsieur Pierre Cantin et monsieur Denis Desautels au congrès annuel de la FQM ayant lieu du 27 au 29 septembre 2012 pour un montant de 600 \$ taxes en sus en ajoutant les frais de déplacement, de repas et d'hébergement;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier émettant sa dissidence, de ratifier les dépenses relativement aux trois élus pour un montant de 5 054.58\$.

ADOPTÉE

2.10 Fondation médicale

527-10-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère et résolu à l'unanimité de permettre à madame Berthe Bélanger, mairesse d'assister à un repas bénéfice organisé par la Fondation médicale au montant de 150 \$.

ADOPTÉE

3. Ressources humaines

3.1 Patinoire

3.1.1 Surveillants

Cette rubrique est reportée.

3.1.2 Entretien

Cette rubrique est reportée.

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Travaux au Pavillon Bélair

**SÉANCE ORDINAIRE
12 OCTOBRE 2012**

528-10-2012

CONSIDÉRANT la résolution 446-09-2012 acceptant la soumission de l'entreprise Les constructions Larix pour les rénovations du Pavillon Bélair au montant de 68 956 \$;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au paiement de ce montant comme suit :

Début de la démolition : 10 000\$

Fin de la démolition: 17 000\$

5 novembre 2012 (ou 10 jours après fin de la démolition) : 17 000\$

Fin de la construction : 17 000\$

Après inspection finale de la Municipalité : 6 835.25\$

ADOPTÉE

5. Sécurité publique

5.1 Service incendie

5.1.1 Programme d'avertisseur de fumée

529-10-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport de suivi du programme d'avertisseur de fumée du service des incendies.

ADOPTÉE

6. Réseau routier, transport

6.1 Vitesse chemin du Lac-Quenouille

Cette rubrique est reportée.

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 PIIA

7.1.1 Demande du 11 chemin Colibri

530-10-2012

CONSIDÉRANT QU'une demande accompagnée de documents a été déposée le 11 septembre 2012 par madame Francine Dion;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la reconstruction d'une remise;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des lacs 412-09;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.1.2 Demande du 4115-58-7888, chemin Lepoul

**SÉANCE ORDINAIRE
12 OCTOBRE 2012**

531-10-2012

CONSIDÉRANT QU'une demande accompagnée de documents a été déposée le 26 septembre 2012 par monsieur Paul Courte;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'abattage d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA concernant l'implantation de bâtiments et les travaux sylvicoles en sommets et versants de montagne numéro 373-02;

CONSIDÉRANT QU'aucune information contenue dans les documents fournis ne permet d'évaluer que la demande respecte les objectifs et les critères du PIIA concernant l'implantation de bâtiments et les travaux sylvicoles en sommets et versants de montagne numéro 373-02;

CONSIDÉRANT l'avis défavorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de refuser la demande.

ADOPTÉE

7.2 Dérogation mineure

7.2.1 Demande du 5 chemin d'Azur

532-10-2012

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure datée du 25 septembre 2012 a été déposée par monsieur Marc-Philippe Depardieu;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2012-12 est à l'effet de permettre la construction d'un quai d'une longueur de 24 mètres alors que l'article 137 du règlement 367-02 prescrit que la longueur maximale d'un quai est de 10 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 137 du règlement 367-02 prescrit que la longueur maximale d'un quai est de 10 mètres;

CONSIDÉRANT QUE de permettre la construction d'un quai d'une longueur de 24 mètres constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables étant donnée que le quai sera situé sur une longueur de 15 mètres dans un milieu humide adjacent au lac;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil estime que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au propriétaire compte tenu qu'avec une longueur de 10 mètres, le quai ne pourrait pas atteindre l'eau libre;

**SÉANCE ORDINAIRE
12 OCTOBRE 2012**

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure.

ADOPTÉE

7.2.2 Demande du 4115-58-7888, chemin Lepoul

533-10-2012

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure datée du 26 septembre 2012 a été déposée par monsieur Paul Courte, ingénieur forestier;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2012-13 est à l'effet de permettre l'abattage d'arbres ou le déboisement avec un prélèvement de 22 % des tiges de 10 cm et plus de diamètre à hauteur de poitrine alors que l'article 107 du règlement de zonage 367-02 prescrit l'abattage d'arbres ou le déboisement avec un prélèvement maximum de 15 % des tiges de 15 cm et plus de diamètres à 30 cm du sol dans la zone RR-5 ou une partie de la coupe est prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'article 107 du règlement de zonage 367-02 prescrit l'abattage d'arbres ou le déboisement avec un prélèvement maximum de 15 % des tiges de 15 centimètres et plus de diamètre à 30 centimètres du sol dans la zone RR-5;

CONSIDÉRANT QUE de permettre l'abattage d'arbres ou le déboisement avec un prélèvement de 22 % des tiges de 10 centimètres et plus de diamètre à hauteur de poitrine constitue une réduction majeure par rapport aux normes applicables;

CONSIDÉRANT l'avis défavorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de refuser la demande.

ADOPTÉE

7.2.3 Demande du 2036 chemin du Lac-Quenouille

Cette rubrique est reportée.

7.3 Lac Quenouille

7.3.1 Demandes comité Vision lac Quenouille

Cette rubrique est reportée.

7.3.2 Table de concertation du lac Quenouille

7.3.2.1 Prochaine rencontre

Cette rubrique est reportée.

**SÉANCE ORDINAIRE
12 OCTOBRE 2012**

7.4 Suivi sablière

534-10-2012

CONSIDÉRANT l'obligation de toute municipalité de constituer un fonds réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques si elle possède une sablière sur son territoire conformément à la Loi sur les compétences municipales et le règlement 417-10;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sable et gravier Tremblant Nord n'a pas fournie son tonnage de sable suite à des correspondances le 15 décembre 2011 et le 27 septembre 2012;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire parvenir un dernier avis pour exiger un paiement d'ici le 31 octobre 2012.

ADOPTÉE

8. Service à la collectivité

8.1 Sports et loisirs

8.1.1 Activité « Cours de Zumba »

535-10-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Cours de Zumba » du 13 octobre au 1^{er} décembre, décrite au rapport d'activité ADM-100-3 pour un budget total de 400\$.

ADOPTÉE

8.1.2 Activité « Cours de stretching »

536-10-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Cours de stretching » du 28 septembre au 30 novembre, décrite au rapport d'activité ADM-100-3 pour un budget total de 400\$.

ADOPTÉE

8.1.3 Activité « Cours de hip hop »

537-10-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Cours de hip hop » du 13 octobre au 1^{er} décembre, décrite au rapport d'activité ADM-100-3 pour un budget total de 480\$.

ADOPTÉE

8.1.4 Activité « Brunch gospel »

538-10-2012

CONSIDÉRANT la résolution 502-09-2012 acceptant la demande d'activité « Brunch gospel » du 4 novembre 2012 dont les profits serviront à la Fête de Noël ;

**SÉANCE ORDINAIRE
12 OCTOBRE 2012**

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à la majorité, les conseillers Sylvain Gauthier, Marc-André Gendron et Denis Tremblay émettant leur dissidence et madame la mairesse Berthe Bélanger exerçant son droit de vote, de permettre que l'activité ait plutôt lieu le 25 novembre pour un budget sujet à une révision concernant l'utilisation des revenus.

ADOPTÉE

8.2 Sentiers pédestres - Laurentides en forme

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.3 Familles et aînés

8.3.1 Comptoir alimentaire

8.3.1.1 Reconnaissance de « Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs »

539-10-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de reconnaître « Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs » à titre d'organisme œuvrant à Val-des-Lacs.

ADOPTÉE

8.3.1.2 Date de la Guignolée : 2 décembre 2012

540-10-2012

CONSIDÉRANT la résolution 497-09-2012;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre la tenue de la Guignolée le 2 décembre 2012, organisé par monsieur Jean Ouimet, intervenant loisirs-culture en collaboration avec monsieur Denis Tremblay, conseiller.

ADOPTÉE

8.4 Environnement

8.4.1 Compte-rendu CCE du 25 septembre 2012

541-10-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du compte-rendu du comité consultatif en environnement du 25 septembre 2012.

ADOPTÉE

8.5 Culture

8.5.1 Adhésion Tourisme Laurentides 2012-2013

542-10-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion 2012-2013 à Tourisme Laurentides pour un montant de 503.13\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
12 OCTOBRE 2012**

8.5.2 Rapport d'activité « Journée de la culture » du 29 septembre 2012

543-10-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité **non vérifié** de l'activité « Journée de la culture » tenue le 29 septembre 2012.

ADOPTÉE

8.5.3 Activité « Conte pour enfant » du 27 octobre 2012

544-10-2012

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Conte pour enfant » du 27 octobre 2012, décrite au rapport d'activité ADM-100-3 pour un budget total de 50\$.

ADOPTÉE

8.5.4 Activité « Discu-thé » du 14 novembre 2012

545-10-2012

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Discu-thé » du 14 novembre, décrite au rapport d'activité ADM-100-3.

ADOPTÉE

8.6 Embellissement

Aucun sujet sous cette rubrique

8.7 Bibliothèque

Aucun sujet sous cette rubrique

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

546-10-2012

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 20 h 55.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Berthe Bélanger,
maïresse**

**Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général**